

AG du 2/03/2024

Rapport de présentation des comptes EXERCICE 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les tableaux ci-joints permettent de comparer le compte de résultat 2023 aux budgets votés en AG et adaptés en CD. Les tableaux de comptes de résultats sont présentés sous forme analytique avec une répartition des frais de personnels et subventions PSF et Région entre les différentes sections; le bilan est établi suivant le plan comptable. Les comptes sont suivis par Mme Balagué expert-comptable au sein du Cabinet BC Conseils.

Le compte de résultat s'équilibre à **967127 €** (sans tenir compte du bénévolat valorisé qui s'élève à ce jour en charges et produits à 3764 €) ;

Le déficit sur le fonctionnement général de la Ligue (hors salle d'escalade de l'Usine à Tarbes) est de 26235€ ; 14220€ de produits exceptionnels ont été perçus (sortie de salariés du GEME, reprise du fond de réserve) et un excédent de 8027€ a été constaté sur l'exploitation de la salle de Tarbes, ramenant le déficit à **3988€** après amortissements;

Le bilan s'équilibre à hauteur de **388439 €**.

D'autre part on a poursuivi le projet de développement voté lors de l'AG du 29 février 2020 et les emplois créés ont été pérennisés et recentrés sur la Ligue en fin d'année;

Les postes les plus significatifs du compte de résultats sont commentés ci-dessous :

PRODUITS :

La subvention du Conseil Régional s'élève à 26735 € dont 23 000€ pour le Haut Niveau et la formation et 3735 € pour les achats de matériel amortissables (30% de 12450€ de dépenses effectuées) : l'ensemble des acquisitions de matériels ont été amortis à hauteur de 11749€ ;

La subvention du PSF (ex CNDS) gérée par la FFME a été de 20038 € et a concerné notamment l'accès HN escalade et ski, les formations sécurité, les compétitions escalade, les SNE, l'animation territoriale...

Le reversement de la part régionale des licences FFME (avec retenue à la source) au taux de 16 €/ licence : prise en compte des produits licences sur le modèle de la FFME: 8/12 des produits licences 2022/2023 correspondants à leur validité sur les 8 premiers mois de 2023, 100% des produits licences perçus de janvier à aout 2023 et 4/12 des produits licences 2023/2024 correspondant à leur validité sur 4 mois en 2023 de septembre à décembre;

Il a été voté une réduction de 50% de cette part (8 €) pour les licences saisies entre le 1 mai et le 31 aout ;

Les montants obtenus sont donc de 195717 € au total sur cet exercice

Les participations FFME aux charges de fonctionnement (31 000 €) dans le cadre du PST (Plan de Structuration Territoriale)

Les produits des ventes d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés 19995 €

Des produits de parrainages pour le ski alpinisme de 6200€

Les participations du GEME et du CT31-32 aux charges et loyers de bureaux

Les produits des formations : 85819 € (hors subventions) et 38754 € pour les formations pros

LFPS loisirs (Occitechnik) 15010€ et sécurité 2835€ (hors subvention)

Montagne Escalade pour Tous RSO utilisation d'une partie de la subvention (24000€) reçue en 2021 et d'une subvention de 2415€ reçue en 2023

Developpement Sportif Escalade et compétitions

Ski de compétition et Pole Ski (19500€ hors subventions)

Les produits du pole escalade au CREPS (57655 € hors subventions) concernent principalement les remboursements des frais de scolarités et de stages par les familles ;

SAE TARBES L'USINE ESCALADE : 312 490 € HT

CHARGES :

FONCTIONNEMENT : 170 397 €

Les achats de matériels (hors Usine Tarbes) 12450 € (portant les amortissements annuels à 11749 €) sont subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Régional et concernent du matériel sportif d'encadrement et d'entraînement, ainsi que des matériels informatiques ;

La ligne Secrétariat (15536€) regroupe les frais d'expert-comptable, d'assurances des locaux et des véhicules, les réparations et entretien du minibus, les locations et redevances de logiciels de gestions, photocopieur....

Les loyers (10031€) concernent les bureaux à Balma dont une partie est refacturée au GEME et au CT31 32

Une ligne retrace en charges les achats d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés : 26000€

Les bourses club mise en place dans le cadre du projet de développement ont été attribuées à hauteur de 20265€

Les frais de personnels calculés pour le fonctionnement général sont de 41010 €

PERSONNEL : 474274 € au total dont 239064€ sur l'Usine à Tarbes (dans les tableaux ces frais ont été répartis entre les différentes lignes)

Les salariés ont tous été gérés par le GEME jusqu'en aout 2023 ; A partir de septembre la Ligue est redevenue employeur direct pour tous les salariés à 100% sur la Ligue ; seuls restent au GEME les salariés « partagés » entre plusieurs structures utilisatrices (Anne Geernaert, Aurélie Martin, Paul Marty)

FORMATIONS

Les charges de formation : 85776 € dont 30700 € de frais de personnels calculés ;

18622 € ont été dépensés pour les formations pro (CQP...) hors frais de personnels affectés (10500 €)

LFPS LOISIRS PREVENTION SECURITE

Occitechnik 12079€ et 7000€ de personnels affectés

Des actions de préventions sécurité ont été organisées (journée ANENA, JTR) 7969€ dont 2000€ de personnel,

MONTAGNE ET ESCALADE POUR TOUS

Les actions du projet subventionné ont été poursuivies 26762€ dont 6000€ de personnel notamment Alix Bontemps en service civique jusqu'en octobre,

SOUTIENS COMPETITIONS ET ATHLETES

Escalade : 6500 € pour le soutien aux championnats régionaux

Bourses athlètes : 4400 € dont 600 € pour le ski

COMPETITIONS ESCALADE

24060€ dont 16 000 € de personnels affectés

ACCES Haut Niveau

DEVELOPPEMENT SPORTIF ESCALADE

23246 € dont 6352 € pour l'Equipe Régionale Escalade et 12000 € de personnels affectés

SKI ALPINISME COMPETITION 22118 € pour l'Equipe Régionale Ski Alpi dont 20000 € de personnels affectés

POLE SKI 38594€ dont 5000€ de personnels affectés

POLE ESCALADE CREPS

Les charges du pole ont concerné les frais d'encadrement (43361€), d'ouvertures (3649€), de stages et compétitions (11809€), de personnels affectés (17000€) et les frais de scolarité (34466 €) compensés par les familles

ANIMATION TERRITORIALE SAE SNE ENVIRONNEMENT

Les charges concernent principalement des frais de déplacements d'élus et salariés pour accompagner les clubs et CT dans leurs projets : SNE (4104€ et 27500€ de personnels), SAE (24053€ dont 22000€ de personnel), ANIMATION TERRITORIALE (26472€ dont 22000 € de personnels affectés).

SAE TARBES L'USINE

Le montant total des charges est de 312490€ dont 239064€ de frais de personnels

Le bénévolat valorisé a été isolé sur une ligne spécifique et ne regroupe que les déclarations de dons de bénévoles en produits et charges (3764 € reçus à ce jour) ;